

Intervention de Nadine Garcia sur le rapport 08.187 – CLIC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Dans le préambule de la convention, vous insistez avec raison sur le rôle important des CLIC pour apporter localement, selon des logiques transversales des réponses centrées sur les besoins de la personne âgée. « Les orientations ne sont plus effectuées à partir de logiques de services mais partent des besoins de la personne évaluée de manière globale et pluridisciplinaire, les réponses sont complémentaires, adaptables et toujours réévaluées en fonction de l'évolution de la personne âgée et de ses choix de vie. »

Le cahier des charges est précis et c'est une excellente chose :

- évaluer globalement la situation de la personne âgée, en fonction de ses besoins et avec son accord, en vue de lui proposer des solutions impliquant la complémentarité des intervenants à partir d'un plan d'aide personnalisé auquel chaque professionnel se réfère,
- tenir à un rythme régulier, des réunions de 2 types :
- institutionnelles entre les partenaires du réseau,
- de synthèse sur la situation des personnes âgées en difficulté,
- être garant de la continuité de la prise en charge,
- favoriser la circulation des informations pour les personnes âgées et leur famille,
- faciliter et faire émerger la parole des personnes âgées et de leur entourage,
- initier des actions de prévention et de soutien aux aidants naturels,
- relayer sur le terrain les dispositifs de gestion de crise sanitaire.

Je donne tous ces détails parce que tout cela est très bien, il ne reste qu'un problème, c'est le niveau de prise en charge d'un tel dispositif par notre département.

Nous traitons là d'un domaine relevant d'une compétence majeure de notre assemblée. Or, le financement proposé reste à 7,10 euros par personne âgée de plus de 60 ans dans le territoire concerné, lequel montant est majoré de 5% pour les CLIC en regroupement de communes.

Ces montants ne permettent pas de réaliser dans de bonnes conditions la moitié du cahier des charges. Il reste ensuite 2 solutions, soit les communes assument ce transfert de charges, (je ne parle pas d'autres services que des communes souhaiteraient prendre en charge), soit elles ne peuvent remplir la totalité des orientations annoncées et nous avons là un vrai problème d'équité à l'échelle du département concernant les réponses apportées aux besoins des personnes âgées.

Il serait à cet égard intéressant d'avoir par commune une situation exacte des budgets des CLIC.

Je vous demande également, Mr le Président, de revoir ce taux de financement et de l'établir à un niveau permettant de remplir en totalité le cahier des charges et d'assurer ainsi un service de qualité identique sur l'ensemble du département. Je crois qu'il s'agit là d'un problème d'équité.